

Faciliter les déplacements ...

Création d'une troisième boucle PMR

Nous pourrions tous être des personnes à mobilité réduite



Bordures trop hautes, panneaux de signalisation placés au milieu du trottoir, bacs à plantes encombrants...

Pas toujours facile de se déplacer quand on est une personne à mobilité réduite (PMR)...Et nous sommes tous concernés, car une PMR, ce n'est pas uniquement une personne se déplaçant en fauteuil roulant !

Béquilles suite à un problème de santé ponctuel, femmes enceintes, déplacements avec une voiture d'enfant ou de très jeunes enfants, colis encombrants ou bagages, personnes mal voyantes ou malentendantes, seniors, ... nous sommes tous des personnes « à mobilité réduite » à un moment ou à un autre de notre vie...



Woluwe-Saint-Lambert est attentive à la mobilité des PMR. Un groupe de travail constitué des services communaux, d'associations représentatives du secteur du handicap est d'usagers concernés par cette

problématique se réunit régulièrement, afin d'étudier l'amélioration de l'accessibilité des PMR dans l'espace public. Au cours de ces réunions, les problèmes de déplacements ont été pointés.

Sur proposition d'Isabelle Molenberg, échevine des personnes handicapées, le Collège a donc décidé de créer des « boucles PMR ». A savoir des parcours pédestres permettant aux PMR de se déplacer le plus aisément possible en y rencontrant un minimum d'obstacles.

Depuis 2014, deux « boucles PMR ont été réalisées et le trajet d'une 3^{ème} boucle PMR vient d'être défini. Ce tracé va maintenant être étudié par une association spécialisée en mobilité des piétons qui définira les modifications à apporter pour rendre ce trajet le plus sécurisant possible pour les PMR. Les travaux seront ensuite effectués.

Relier les points stratégiques de la commune

La 1^{ère} boucle PMR permet d'aller du square de Meudon (quartier commerçant) au Tomberg où se trouvent des sites importants, tels les services communaux, le commissariat de police, le complexe sportif du Poséidon ou la station de métro Tomberg accessible par un ascenseur.

La 2^{ème} boucle se situe dans le quartier Georges Henri

Le tracé de la 3^{ème} boucle PMR, complète ces deux itinéraires et concerne les av. du Couronnement, du Prince Héritier, Prékelinden, Albertyn, Marie-José, rues Servais-Kinet, du Bois de Linthout, du Pont-Levis, Saint-Henri et parvis Saint-Henri. (Voir plan en fin de dossier)

Réalisation des boucles PMR ...



Une étude minutieuse du terrain

Le trajet des boucles est défini lors des réunions du groupe de travail PMR. La commune fait ensuite appel à un bureau d'étude spécialisé en mobilité piétonne et accessibilité qui étudie le parcours et relève les obstacles. Ceux-ci sont classés en trois catégories : le mobilier urbain, le revêtement de sol et les aménagements. Il y a en effet une foule de choses susceptibles de gêner le passage : bancs, poubelles, bacs à plantes, mais aussi boîtes aux lettres, étals de marchands, dénivellements,

bordures, revêtements de sol abimés ou manquants, arbres et trous d'arbres, potelets, boîtiers électriques, soupiraux ...

La commune... mais pas seulement

Un certain nombre d'éléments à modifier ne dépendent pas des pouvoirs communaux, comme les boîtes postales, les aménagements sur les voiries régionales, les arrêts de la STIB.... Des contacts sont pris avec les différentes instances pour leur demander d'adapter leurs installations. Certains riverains sont également contactés, lorsque des bacs de fleurs privés gênent la circulation ou que des entrées de garages ou des soupiraux créent un dénivelé dangereux.

Des travaux d'adaptation

Après cette analyse du terrain et la définition des objectifs, est venu le temps des travaux avec une planification en fonction des priorités, car les adaptations à faire sont nombreuses : aménagement aux carrefours de bordures franchissables en chaise roulante, pose de dalles podotactiles, rectification des trottoirs pour qu'ils soient tout à fait planes et élargissement à certains endroits, pose de grilles sur les tours d'arbres, installation de feux rouges sonores, déplacement de panneaux de signalisation ou de mobilier urbain, sécurisation des escaliers par l'installation de dalles d'éveil à la vigilance à l'approche des escaliers, de peinture contrastée aux bords des marches ou le placement de revêtements anti-dérapant... Chaque boucle nécessite de nombreux aménagements pour devenir parfaitement adaptée aux déplacements PMR.

Un parcours clairement identifié

Le trajet de la boucle est clairement identifié grâce à des logogrammes. Des places de stationnement PMR ont été installées à différents endroits du parcours.

Les entrées des bâtiments communaux qui le permettaient ont été adaptées (sonnette plus basse, entrée en plan inclinés ...). Des aménagements ont été faits pour ajouter de la convivialité, comme des emplacements stabilisés pour chaises roulantes auprès des bancs dans les espaces verts.



Quelques exemples d'aménagements réalisés sur la boucle PMR n°1

Abaissement de bordures et marquage au sol de la traversée piétonne



Suppression de potelets qui entravent le passage



Déplacement rationnel de la signalisation



Déplacement d'un horodateur gênant



Création d'emplacements stabilisés pour fauteuils roulants à côté des bancs.



Remplissage des filets d'eau à hauteur des passages piétons, tout en respectant les pentes pour l'écoulement des eaux.



Placement de bordures delimitant les plantations



Le tracé des boucles PME 1, 2 et 3



Nottons que lors de la réfection des voiries, une étude préalable est faite pour que tout soit le plus adapté possible à la circulation dans de bonnes conditions des personnes à mobilité réduite.

